

République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/05/2025

| Référence |
|-----------|
| 2025_29 |

L'an 2025 et le 26 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

| Objet de la délibération |
|---|
| Décision Modificative n°1 au Budget primitif 2025 de la commune |

Présents : M. GERMAIN Alain, Maire, M. CLARISSE Laurent, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, M. DÉGÉ Christophe, M. BESSE Gérard, Mme CANET Josselyne, Mme CERNON Catherine, Mme DREAN Evelyne, Mme LEROY Sandra

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14 | 10 | 11 |

Absents excusés : Mme CHAMBON Marion donne procuration à M. GERMAIN, M. BARDET Philippe, Mme PARODAT Sandra

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 19/05/2025 |

Absent : M. MAREST Nicolas

| Date d'affichage |
|------------------|
| 19/05/2025 |

A été nommée secrétaire : M. POINTEAU Gérard

| Vote |
|----------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 11 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Objet de la délibération : Décision Modificative n°1 au Budget primitif 2025 de la commune

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Montargis
Le :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14
Vu la délibération 2025_19 du 24 mars 2025 adoptant le BP 2025 de la commune
Considérant qu'il a été omis d'inscrire les restes à réaliser en recette d'investissement, d'un montant de 262 566.51€ à l'article 1068 et que le montant de celui-ci doit être modifié comme suit : 490 173,96€
Pour équilibrer le budget entre les dépenses et les recettes, doit être ajouté au chapitre 2131 : 62 566.51€, au chapitre 2135 : 100 000€ et au chapitre 231 : 100 000€

Et

Publication ou notification du :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Adopte la Décision Modificative (DM) n°1 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

D2131 : Constructions bâtiments publics (préau maternelle) : + 62 566.51€
D2135 : Installations générales, agencements, aménagements des constructions (Cabinet médical et 13 rue de Verdun) : + 100 000€
D231 : Immobilisations corporelles en cours : + 100 000€
R1068 : Excédent de fonctionnement capitalisés (RAR) : + 262 566.51€

Envoyé en préfecture le 30/05/2025

Reçu en préfecture le 30/05/2025

Publié le

ID : 045-214502122-20250530-C2025_29-DE



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 14/05/2025

Le Maire

Alain GERMAIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Germain', is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de MONTCRESSON' at the top, a central emblem of a castle, and '(Loiret)' at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the emblem.